

L'Institut Luxembourgeois des Actuaires a le plaisir de vous inviter à une journée de formation :

IFRS 17

présentée par la société

Deloitte Tax & Consulting

Thierry Flamand, Partner - Advisory & Consulting

Alexandre Heluin, Actuary Senior Manager - Actuarial & Insurance Solutions

Alexandre Schneider, Senior Consultant - Actuarial & Insurance Solutions

Michaël Cravatte, Partner - Business Transformation

Jérémy Pages, Manager - Audit & Conseil

Le 18 mai 2017, la Fondation IFRS (International Financial Reporting Standards) a publié la nouvelle norme IFRS 2017 « Contrats d'assurance », après un long processus composé notamment de trois consultations publiques en 2007, 2010 et 2013.

IFRS 17 décrit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information des contrats d'assurance. Pour vous permettre d'y voir plus clair, nos orateurs proposent d'aborder avec vous les implications pratiques de la mise en œuvre de ces principes.

Programme de la formation

- Les normes IFRS : pour qui, pourquoi ?
- IFRS 17 - les principes clés
- L'enregistrement des contrats
- Les modes de comptabilisation
- Le calcul des flux de trésorerie
- IFRS 17 Marge de service contractuelle – la CSM
- Les bilans multinormes
- Les impacts de la transition
- Le compte de résultats
- IFRS 9 & IFRS 17 – les interactions
- IFRS 9 – les états financiers et notes aux comptes
- La réassurance
- Le pilotage et la communication financière
- L'implémentation

En pratique

- Date : 16 novembre 2018
- Lieu : Double Tree by Hilton
12, rue Jean Engling
L-1466 Luxembourg (Dommeldange)
- Horaire : 9h00 à 17h30
- Accueil : 8h30
- Déjeuner : 12h00 à 13h30

La formation se tiendra en langue française

Cette formation donne droit à 6 points CPD aux membres de l'Institut luxembourgeois des Actuaires.

Inscription sur : <https://www.ilac.lu/agenda/fiche/2018/11/16/formation-ifrs-17>

Conditions d'inscription

- Membre de l'ILAC :
150 EUR
à virer sur le compte : BILLLULL
IBAN LU66 0024 3100 8958 6400 de l'ILAC
- Membre donateur de l'ILAC :
400 EUR par inscription, dans la limite de 3 inscriptions
à virer sur le compte : BILLLULL
IBAN LU66 0024 3100 8958 6400 de l'ILAC
- Non membre de l'ILAC ou membre donateur au-delà de 3 inscriptions :
600 EUR par inscription
à virer sur le compte : BILLLULL
IBAN LU66 0024 3100 8958 6400 de l'ILAC